

Usine marémotrice EDF de la Rance

EDF appelle les vacanciers à la vigilance

Avec le retour d'une météo ensoleillée et l'augmentation de la fréquentation aux abords de l'usine marémotrice de la Rance en ce début de grandes vacances, EDF rappelle la nécessité de respecter quelques règles de sécurité et renforce son dispositif de prévention pour éviter les situations à risques.

Avoir conscience des risques

Le fonctionnement normal de l'usine marémotrice de la Rance génère à tout moment de très forts courants côté estuaire et côté mer laissant transiter jusqu'à 16 000 m³/s d'eau. Ces courants peuvent mettre en danger les promeneurs et pêcheurs à pied, tout comme les pratiquants d'activités nautiques telles que la baignade, le kayak, la bouée ou le paddle. La semaine passée, un pêcheur à pied qui n'a pas respecté la réglementation et s'est introduit dans la zone interdite a été surpris par l'augmentation rapide du courant. Il s'est alors retrouvé isolé sur un banc de sable, à quelques mètres des vannes ouvertes du barrage, en face de la plage des Fours à chaux à Saint-Malo. Il a dû être secouru par les pompiers. Par ailleurs, de nombreux comportements à risques de baigneurs sont également observés depuis quelques jours sur cette plage et celle des Rosais. Encore ce vendredi 7 juillet, les secours ont dû être mobilisés pour un chauffeur routier venu se reposer et se baigner dans la zone interdite en amont du barrage.

Les règles de prudence à suivre :

- Respecter la zone interdite à la navigation (Arrêté préfectoral), à la baignade et aux activités nautiques et subaquatiques, délimitée de part et d'autre du barrage par de grosses bouées rouges (Environ 1000 m côté mer et 800 m côté estuaire) ;
- Respecter la zone interdite aux piétons qui comprend la zone interdite à la navigation et l'espace situé à environ 250 m à l'aval immédiat de l'écluse côté mer ;
- Respecter les arrêtés municipaux d'interdiction de baignade sur les plages du Rosais et des Fours-à-Chaux à Saint-Malo, situées dans la zone interdite à la navigation, et la plage du Pissot à la Richardais ;
- Être vigilant, là où un panneau signale la présence d'un risque.

Le non-respect de l'arrêté préfectoral constitue un délit passible d'une convocation au tribunal devant le juge. Le non-respect des arrêtés municipaux est quant à lui passible d'une amende délivrée par la police municipale.

Deux hydroguides EDF sensibilisent en juillet et août



Les « hydroguides » sont des saisonniers qui se rendent sur les lieux de villégiatures (campings, centres de vacances, clubs de sport d'eau...) et sensibilisent les plaisanciers qui empruntent l'écluse ainsi que les touristes et les usagers de l'estuaire depuis le barrage jusqu'à Saint-Samson et sur les plages de Saint-Malo et de Dinard. Des panneaux, destinés à informer sur les règles de prudence à observer près de l'usine marémotrice sont également installés.

Antoine Bourel (à gauche) : originaire de la Richardais, il a fait un BTS électrotechnique au lycée Maupertuis de Saint-Malo. / Lou Boyer (A droite) : originaire de Saint-Malo, elle est titulaire d'une Licence 2 STAPS réalisée à Rennes.

Un dispositif d'alerte sonore amélioré au bénéfice de la sécurité de tous

Un système de 3 haut-parleurs haute puissance a été installé sur le barrage de la Rance en juin. L'ensemble de la sonorisation de l'écluse a également été renforcé par un modèle plus performant. L'éclusier, en charge de la surveillance de la zone interdite située de part et d'autre du barrage, peut ainsi désormais immédiatement adresser depuis son pupitre un des 23 messages d'alerte pré-enregistrés en français et en anglais.



Ces messages permettent de sensibiliser les personnes (plaisanciers et pêcheurs à pied) qui s'aventurent dans la zone interdite mais aussi les embarcations qui empruntent l'écluse et les piétons se trouvant sur le pont avant une levée.

Le partenariat avec la SNSM de Saint-Suliac renouvelé



Afin de renforcer la sécurité sur l'eau dans l'estuaire de la Rance, EDF renouvelle son partenariat avec la Société nationale de sauvetage en mer de Saint-Suliac. L'objectif est de sensibiliser les plaisanciers directement sur l'eau en juillet et août.

Envie de relayer une vidéo de sensibilisation sur votre site web ?

[VIDEO] Attention aux courants !



[VIDEO] Comment fonctionne l'usine marémotrice de la Rance ?



www.edf.fr/la-rance

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 37,9 millions de clients¹, dont 28,7 millions en France². Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 69,0 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

¹ Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

² Y compris ES (Électricité de Strasbourg).

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

EDF Hydro Rance
28 avenue des Pins
35 780 La Richardais

www.edf.fr

CONTACT PRESSE EDF

Stéphanie Delugeau
06 48 39 69 20

 @EDF_Hydro | @EDF_Bretagne